



Terrain dans une succession

Par FaveOu

Bonjour, Nous sommes mariés sous le régime de la communauté .

J'ai reçu par donation le terrain ou nous avons fait construire notre maison ma femme et moi . Nous avons partagé les frais depuis toujours ; je voudrais savoir ce que je peux faire pour que , en cas de décès , elle ne soit pas obligée de payer de gros frais de succession .

Par yapasdequoi

Bonjour,

Vous êtes mariés ?

Il n'y a pas de droits de succession pour un conjoint survivant.

Avez-vous des enfants ?